



## PROTCOLE FORFAIT MOBILITE DURABLE

Vos organisations syndicales ont souhaité revenir à la table des négociations pour améliorer l'actuel accord forfait mobilité durable et le rendre plus attractif en assouplissant ses règles. La rencontre a eu lieu le 30 janvier dernier.

Plus points ont été abordés : le vélo, le covoiturage, l'ajout de nouveaux modes de transports et le montant des primes.

Concernant **le vélo**, nous avons demandé la révision, à la baisse, du nombre de trajets ouvrant droit à une indemnité ainsi qu'une répartition différente des montants alloués selon le nombre de trajets. La date de l'achat du vélo et le nombre de trajets à réaliser pour bénéficier de la prime ont donné lieu à des débats au sujet desquels nous allons faire une proposition pour la prochaine réunion de négociation.

Concernant **le covoiturage**, nous souhaitons un très large assouplissement des règles pour que ce dispositif soit utilisé plus fréquemment, ce qui permettra aussi de diminuer la tension dans le parking. Nos propositions portent notamment sur l'annualisation et la baisse du nombre de trajets pour prétendre à une prime, la suppression de la déclaration (à l'avance) des jours de covoiturage et du nom du covoitreur.

Concernant **les nouveaux modes de transports** que nous souhaitons voir intégrer dans le protocole, les discussions ont porté sur la voiture électrique et la possibilité d'avoir une prime ou un accès aux bornes de recharge mais aussi la marche à pied.

Concernant **le montant des primes**, nous avons mis en avant la marge de manœuvre et la possibilité offerte à l'employeur de majorer, pour l'année 2024, le montant pouvant être accordé par salarié. Actuellement de 500 euros (600 euros en cas de cumul avec un abonnement de transport) il peut désormais être porté jusqu'à 700 euros (800 euros en cas de cumul avec un abonnement de transport) dans le cadre des différents modes de prise en charge avec, pour l'employeur, une exonération d'impôt sur ces participations.

Au cours de la réunion, la Direction nous a indiqué qu'il était peu probable que la caisse dispose d'un budget suffisant pour permettre une telle augmentation, et nous a par ailleurs précisé, sans pouvoir donner d'éléments précis, que la doctrine du comex était contraignante, et que les assouplissements demandés pourraient être difficiles à intégrer dans notre accord.

Nous avons soumis l'idée d'un sondage auprès des agents sur leur déplacement domicile – travail ; les résultats permettraient d'ajuster concrètement nos propositions, en lien avec les attentes des salariés.

Nous reviendrons donc très prochainement vers la Direction, pour une nouvelle séance de négociation, avec des propositions précises, pour obtenir des réponses argumentées sur les points faisant l'objet de notre demande de révision, et nous ne manquerons pas de vous en faire retour.